

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Licence Professionnelle

Métiers du livre : documentation et bibliothèques

2017/2018

Le Festival Coquelicontes : développement de l'accès aux publics empêchés



Figure 1 : Logo et affiches de 2008 à 2017 du festival Coquelicontes

Source : Composition à partir des affiches du festival sur le site <http://www.crl-limousin.org> et de son logo, document interne du CRL

Vanessa FEUVRIER

Stage effectué du 2 janvier au 30 mars 2018

Centre Régional du Livre en Limousin

Rapport de stage dirigé par

Florence FLAMME

Chargée de mission développement de la lecture



Le handicap ne saurait être un frein à mon épanouissement, à mon intégration effective à la société.

Serge Zan Bi¹

¹ Président Du Mpddph (Mouvement Panafricain pour la Défense des Droits des Personnes en situation de Handicap), Côte D'Ivoire, Abidjan, 1985

Remerciements

Je remercie toute l'équipe du Centre régional du livre en Limousin, Florence Bianchi, Mathilde Olivier, François Prothée, Sophie Peytoureaud, Sophie Léonard, Olivier Thuillas et en particulier Florence Flamme ma maître de stage qui m'a beaucoup aidé pendant ces trois mois.

Je remercie les bibliothèques départementales de l'ex-Limousin pour leur accueil chaleureux et leur aide durant mon stage notamment Mme Dominique Foussadier de la bibliothèque départementale de Creuse, Mme Laurence Puigrenier de Haute-Vienne, ainsi que Mme Marie-Hélène Coffin de Corrèze.

Je remercie également ma tutrice de stage, Mme Marie Peyrat pour son temps passé à veiller au bon déroulement de mon stage et de de mon rapport. Ainsi qu'à Mr Liébert, Mme Cécile Corsi, qui m'ont appuyé lors de ma candidature au Centre régional du livre en Limousin.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction	7
1. Présentation du festival Coquelicotontes	9
1.1. Les différents participants du festival	9
1.1.1. Les organisateurs	9
1.1.2. Les partenaires	12
1.1.3. Les conteurs	13
1.1.4. Le public	14
1.1.4.1. Les structures participantes	14
1.1.4.2. Les spectateurs en quelques chiffres	15
1.2. Sa création	15
1.2.1. Une demande, mais des débuts difficiles	15
1.2.2. Évolution et stabilité du festival	16
2. La question de l'accessibilité	18
2.1. Définitions des publics	18
2.2. La loi du 11 février 2005	18
2.3. Accessibilité à la culture sur le territoire de l'ex-Limousin	20
2.4. Accessibilité du festival Coquelicotontes	21
2.4.1. Les différents moyens mis en place par le CRL	21
2.4.1.1. Accessibilité aux contes	21
2.4.1.2. Accessibilité aux lieux des spectacles	25
2.4.2. Les problématiques rencontrées	27
2.4.3. Quels en sont les bénéficiaires ?	28
3. Le concept « hors-les-murs »	29
3.1. Les établissements visés	29
3.2. Les difficultés de mise en place	31
3.3. Les enjeux	31
3.3.1. Pour les publics empêchés et le personnel des établissements : L'exemple de la prison : un cas applicable aux autres établissements sociaux accueillants du public	31
3.3.2. Pour la Nouvelle-Aquitaine	34
3.4. Coquelicotontes « hors-les-murs »	34
Conclusion	36
Références bibliographiques	37
Annexes	39

Table des illustrations

Figure 1 : Logo et affiches de 2008 à 2017 du festival Coquelicotantes	1
Figure 2 : Affiche du festival Coquelicotantes 2018	7
Figure 3 : Logos des trois structures régionales du livre en Nouvelle-Aquitaine	9
Figure 4 : Logos des bibliothèques départementales de l'ex-Limousin	10
Figure 5 : Logo de la Bfm de Limoges	12
Figure 6 : Photo du conteur Clément Bouscarel © DR.....	13
Figure 7 : Extrait de la cartographie des communes participantes à Coquelicotantes depuis 1997 (département de la Corrèze).....	16
Figure 8 : Graphique montrant l'évolution du nombre de communes participantes à Coquelicotantes	17
Figure 9 : Extrait de la fiche de renseignement envoyée aux conteurs	22
Figure 10 : Pictogrammes présents sur le programme de Coquelicotantes depuis 2017	22
Figure 11 : Premier essai de texte en braille.....	24
Figure 12 : Logo de l'association H.Cap Nature.....	26
Figure 13 : Photographie d'une joëlette	27
Figure 14 : Extrait de la fiche emploi-type « Directeur de bibliothèque ».....	29
Figure 15 : Logo de la Fill	30
Figure 16 : Affiche du concours d'écriture de la fondation M6 "Au-delà des mots", 1 ^{ère} édition 2016	33

Introduction

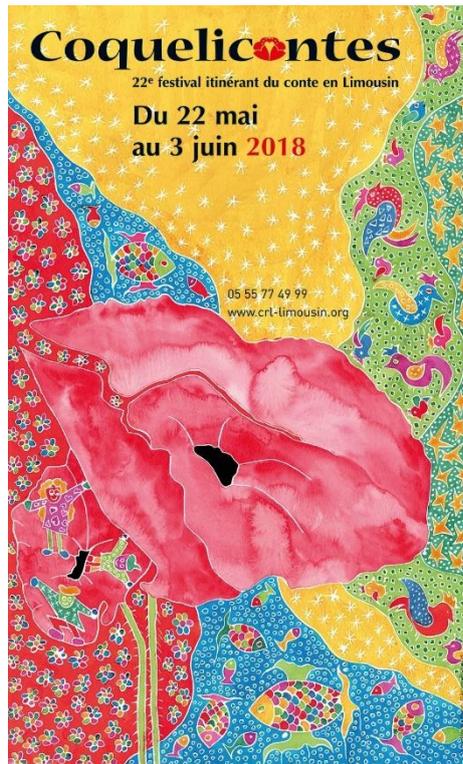


Figure 2 : Affiche du festival Coquelicontes 2018

© Agnès Peyronnet

Source : Document interne du CRL

Dans le cadre de la licence professionnelle « métiers du livre : bibliothèques et documentation », j'ai réalisé un stage d'une durée de trois mois au sein du Centre régional du livre en Limousin.

Ce stage ainsi que le présent rapport ont été effectués sous la direction du CRL en Limousin. C'est pourquoi, malgré la fusion qui a eu lieu le 1^{er} avril 2018 avec les deux autres structures régionales pour le livre (SRL) de Nouvelle-Aquitaine : celle de l'Aquitaine et celle du Poitou-Charentes, le CRL en Limousin sera cité avec la valeur du présent.

Ma mission portait sur le développement de l'accessibilité du festival Coquelicontes pour les publics empêchés, mais plus précisément pour les publics en situation de handicap moteur et mental.

La question de l'accessibilité revêtait plusieurs aspects : L'accessibilité des lieux ainsi que des contes.

Je vais également participer à la préparation et à l'organisation du festival Coquelicontes qui se déroulera du 22 mai au 3 juin 2018.

Sur le territoire français, 38 festivals de contes ont lieu chaque année. En 2018, vont se dérouler sur la région de la Nouvelle-Aquitaine, six de ces festivals de contes.

Trois d'entre eux se trouvent sur le territoire de l'ex-Limousin : Coquelicontes, Paroles de conteurs et Aïcontis. Sur ces deux festivals, seul Coquelicontes se déplace sur plusieurs départements : en Haute-Vienne, en Corrèze et en Creuse. Cela montre bien l'importance de ce festival en Nouvelle-Aquitaine et du travail de coordination fourni par les organisateurs et les partenaires. C'est un événement régional important, notamment pour les bibliothèques, car le CRL travaille surtout en lien avec elles. Il est important de pouvoir l'ouvrir à tous les publics et ainsi le rendre accessible au plus grand nombre. Cela afin de sensibiliser au handicap, mais aussi pour informer ce public en situation de handicap que Coquelicontes a mis en œuvre des actions pour s'adapter à tout type de public.

Ce festival a vu sa première édition naître en 1997 grâce au CRL en Limousin, ainsi que grâce aux trois bibliothèques départementales de l'ancienne région Limousin, et de la bibliothèque francophone multimédia (Bfm) de la ville de Limoges.

Ce festival a pour but de fédérer les initiatives, jusque-là isolées, de formation et de programmation de spectacles de contes portées par différentes structures et en particulier par les bibliothèques départementales de prêt (qui desservent les communes de moins de dix mille habitants) et la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges. Mais c'est aussi le désir de

*promouvoir le conte dans l'ensemble du territoire limousin grâce à l'itinérance d'artistes à travers les trois départements.*²

À travers certaines de mes expériences professionnelles, ainsi que lors de mon stage au sein du CRL, j'ai pu constater, que le handicap n'était pas ou peu envisagé dans les événements culturels de la région. Mais en travaillant sur ce sujet, j'ai aussi pu voir les difficultés de mise en place de ces améliorations.

Tout ce déroulement : du constat de la situation, des idées pour l'amélioration, ainsi que des obstacles survenus jusqu'à l'aboutissement de certains projets, sera développé ici.

Je commencerai par présenter le festival et ses participants, puis continuerai en développant le thème de l'accessibilité et les moyens mis en place, puis je terminerai par aborder le festival « hors-les-murs ».

² Site internet du Centre régional du livre en Limousin : <http://www.crl-limousin.org>

1. Présentation du festival Coquelicontes

1.1. Les différents participants du festival

Coquelicontes est un événement important, qui mêle organisation, coordination, animation, et surtout participation. Il y a pour cela un nombre de protagonistes important, sans qui, le festival ne pourrait pas avoir lieu. Chacun est nécessaire et indispensable au bon fonctionnement du festival et par conséquent pour le plaisir des publics.

1.1.1. Les organisateurs

Le festival est organisé depuis son origine par le Centre régional du livre en Limousin, les trois bibliothèques départementales de la région et la bibliothèque francophone multimédia de Limoges.

Le Centre régional du livre en Limousin :



Figure 3 : Logos des trois structures régionales du livre en Nouvelle-Aquitaine

Source : Sites internet respectifs des trois SRL de Nouvelle-Aquitaine : <http://www.crl-limousin.org>; <http://www.livre-poitoucharentes.org>; <http://www.ecla.aquitaine.fr/>

Le 1^{er} avril 2018, le CRL en Limousin a disparu pour fusionner avec le SRL de Bordeaux nommé ÉCLA (Écrit cinéma livre audiovisuel), ainsi qu'avec le SRL de Poitiers (Centre du livre et de la lecture) pour former l'Agence Livre Cinéma Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA).

Depuis le 1^{er} mars, Mme Coralie Grimand est devenue la directrice d'ALCA. Bruno Boutleux en est le président. Cette structure compte désormais 50 salariés.

Avec cette fusion, chaque SRL garde ses missions mais chacun d'entre eux a de nouvelles orientations qui s'inscrivent dans le nouveau contrat de filière de 2018.

Le CRL en Limousin a été fondé en 1987. Son dernier président était Mr. François Gilardi. Il était composé de 6 salariés permanents : Florence Bianchi (Directrice), Sophie Léonard (Chargée de mission vie littéraire), Mathilde Olivier (Chargée de mission développement de la lecture) actuellement remplacée par Florence Flamme pendant la durée de ce stage, Sophie Peytoureaud (Chargée de l'administration et de la comptabilité), François Prothée (Chargé de l'infographie et de l'information), Olivier Thuillas (Chargé de mission économie du livre). Le CRL avait le statut d'association, tout comme ALCA aujourd'hui. Dans ce cadre-là, il s'inscrit dans la loi du 1^{er} juillet 1901, de Pierre Waldeck-Rousseau. Le CRL en Limousin était une structure régionale pour le livre qui conduisait plusieurs actions, telles que : favoriser l'accès du plus grand nombre de personnes au livre et à la lecture, soutenir les acteurs du

livre, accompagner l'évolution des métiers et des pratiques de lecture, valoriser la bibliodiversité et ainsi contribuer à l'aménagement culturel du territoire.

Il était un interlocuteur important de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la Région et du Service du livre et de la lecture. Le CRL était financé par la DRAC, la région et les trois départements de l'ex-Limousin.

C'est en 2016 que Mathilde Olivier a commencé ce projet d'accessibilité, afin de le mettre en place pour l'édition de Coquelicontes 2017. Nous verrons dans la deuxième partie de ce rapport, les moyens mis en place pour y parvenir.

Les bibliothèques départementales (BD) de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne :



Figure 4 : Logos des bibliothèques départementales de l'ex-Limousin

Source : Sites internet respectifs des trois bibliothèques départementales de l'ex-Limousin : <http://bdp.correze.fr>; <http://www.biblio.creuse.com> ; <http://www.bdp-hautevienne.com>

Les trois bibliothèques départementales de l'ex-Limousin sont présentées ensemble, car elles ont les mêmes missions, mais surtout car elles travaillent en coopération. Laurence Puigrenier de la bibliothèque départementale de Haute-Vienne, Dominique Foussadier de la bibliothèque départementale de Creuse et Marie-Hélène Coffin de la bibliothèque départementale de Corrèze sont en relation et travaillent ensemble sur le festival Coquelicontes ainsi que sur bien d'autres projets.

Le 27 avril 2017 l'ordonnance n° 2017-650 modifiant le livre III du code du patrimoine renomme les « bibliothèques départementales de prêt » en « bibliothèques départementales ». Elles deviennent donc : bibliothèques départementales de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Comme toutes les bibliothèques départementales, elles ont pour mission le prêt de documents aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants. Mais elles ont d'autres missions toutes aussi importantes :

- La formation des personnels bénévoles et des salariés des bibliothèques de leur réseau, ainsi qu'au développement des bibliothèques du département.
- Les animations culturelles en lien avec les bibliothèques du département. Dont le festival Coquelicontes est un exemple concret.
- Elles contribuent au développement et à l'évaluation du réseau de la lecture publique sur leur département. Pour cela, elles ont un rôle de conseiller auprès des élus, et du personnel des bibliothèques de son réseau sur plusieurs sujets, afin d'aider à l'aménagement du territoire, à l'éducation populaire, ainsi qu'à l'égalité d'accès de chacun à l'information, à la culture, aux loisirs et à la formation.

- Elles agissent pour la prévention de l'illettrisme, travaillent avec d'autres services du département comme l'Éducation Nationale, etc.
- Elles assistent les bibliothèques de leur réseau lorsqu'elles ont des projets de modifications de leurs bâtiments, d'informatisation, ou autre. Afin de les y aider elles peuvent conduire des missions de conseil et d'expertise auprès de ces bibliothèques. « Elle conseille [...] en matière de construction et d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination des usagers ». ³

Les actions de chaque bibliothèque départementale s'inscrivent dans le plan de développement de la lecture publique, qui a été mis en place par le conseil départemental et qui dispose d'une compétence obligatoire dans ce domaine.

Chacune des trois BD, met en ligne son catalogue, ce qui permet aux bibliothèques de leur réseaux de pouvoir chercher en direct avec le lecteur si leur BD référente possède le livre recherché et s'il est disponible ou non. Les bibliothécaires peuvent même les réserver directement via le site internet. Ils n'ont pas besoins de se déplacer à la BD pour faire leurs choix sur place, même si celles-ci les accueillent volontiers.

En parallèle de toutes ces missions, ces trois bibliothèques départementales participent activement à l'organisation de Coquelicot. Depuis ces cinq dernières années, la Corrèze prend en moyenne 50 spectacles par an, la Creuse en prend 49, et la Haute-Vienne 62.

Mais, des trois départements c'est la Creuse qui a le plus grand nombre de communes demandeuses de contes (sur les cinq dernières années : 35 communes par an en moyenne). Sur les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne, il y a moins de communes participantes, mais elles prennent plusieurs spectacles pendant les deux semaines du festival, ce qui augmente le nombre de spectacles (23 communes par an en moyenne pour la Corrèze et 30 pour la Haute-Vienne).

Le département de la Corrèze accueille aussi le festival Aïcontis (festival du Fantastique & de l'Imaginaire) à la saison de l'automne. La Creuse et la Haute-Vienne se partagent le festival Paroles de conteurs sur l'île de Vassivière.

Sur les trois départements, chacun d'entre eux voit se passer deux festivals de contes sur son territoire. Cela montre que le conte, surtout en Limousin est très demandé, et apprécié. Par ailleurs, un réseau du conte s'est créé depuis 2015 à la suite de la fusion des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Le réseau CARENA : Conte et Art du Récit en Nouvelle-Aquitaine.

« C'est un réseau informel qui a pour objectif de :

- Valoriser le conte, l'oralité et les artistes qui les font vivre,
- Développer le travail de chaque structure,
- Favoriser la création de projets communs,

³ Site internet de la bibliothèque départementale de Corrèze : <http://bdp.correze.fr>

- Être un lieu ressource pour les particuliers, professionnels ou amateurs du conte et arts du récit à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine »⁴

La Bibliothèque francophone multimédia (Bfm) de Limoges :



Figure 5 : Logo de la Bfm de Limoges

Source : Site internet du site de la Bfm de Limoges : <http://bfm.limoges.fr>

Depuis la première édition de Coquelicotentes en 1997, la bibliothèque francophone multimédia de Limoges accueille chaque année plusieurs spectacles. En moyenne, le réseau de la Bfm accueille une dizaine de contes par an. En effet, celui-ci est composé de cinq bibliothèques de quartiers en plus de la bibliothèque du Centre-ville qui est la tête de ce réseau : Bfm Aurence, Bfm Beaubreuil, Bfm La Bastide, Bfm Landouge, Bfm Le Vigenal. On peut également noter la médiathèque du conservatoire, la bibliothèque du musée des Beaux-Arts ainsi que le Centre de documentation du musée de la résistance, comme participants de ce réseau de lecture publique de la ville de Limoges.

Les cinq bibliothèques de quartiers ont accès à l'ensemble des collections du réseau de la Bfm. « Un système de navette quotidienne permet la réservation, le transfert et la restitution des documents en tout point du réseau. »⁵

La ville de Limoges comptant plus de 100 000 habitants, le réseau de la Bfm ne fait donc pas parti du réseau couvert par la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne. Mais faisant ou non parti du réseau, elle peut tout de même accueillir des spectacles. En effet, le Centre régional du livre en Limousin travaille en étroite relation avec les bibliothèques. Le développement de la lecture publique et du patrimoine est une de ses missions, dont est en charge Florence Bianchi. Les bibliothèques peuvent donc prendre un conte dans le cadre du festival Coquelicotentes, qu'elles aient plus ou moins de 10 000 habitants. De plus, la Bfm a elle aussi une coordinatrice du festival, Mme Caroline Beaujard.

1.1.2. Les partenaires

Depuis ses débuts le festival Coquelicotentes est suivi et financé par plusieurs partenaires indispensables : Le ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine), la région Nouvelle-Aquitaine (avant 2016 il

⁴ Site internet (« LE RÉSEAU CONTE ET ARTS DU RÉCIT EN NOUVELLE-AQUITAINE - L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine », s. d.)

⁵ Site internet de la Bfm de Limoges : <http://bfm.limoges.fr/presentation>

s'agissait de la région Limousin), le conseil départemental de la Corrèze, le conseil départemental de la Creuse, le conseil départemental de la Haute-Vienne.

1.1.3. Les conteurs

Donner une définition du conte est complexe, car c'est une définition pluridisciplinaire. Le conte est à la croisée de l'écrit, de l'oralité, du théâtre, de la musique, ... Les conteurs se renouvellent en permanence et mettent en lumière plusieurs disciplines artistiques.

Les conteurs sont le pilier de ce festival. Ils sont choisis de façon rigoureuse. Au moins un des quatre membres du comité chargé du choix des conteurs doit voir son spectacle et/ou rencontrer le conteur avant le choix final. Environ 16 conteurs sont retenus chaque année.

Ils peuvent être repérés sur un festival de contes ailleurs en France ou à l'étranger. Ils peuvent aussi avoir une renommée depuis longtemps acquises, comme Renée Robitaille (édition 2018), ou Fred Pellerin (édition 2003) ou encore être de nouveaux talents. Mais en général, ce sont les conteurs qui prennent eux-mêmes contact avec le CRL, grâce à la réputation de Coquelicotés.

Parfois, les mêmes conteurs reviennent d'une année sur l'autre au festival. Cela permet au public de retrouver un conteur qu'il a apprécié l'année précédente. Par exemple, en 2018 on retrouve Clément Bouscarel qui était présent lors de l'édition de 2017.



Figure 6 : Photo du conteur Clément Bouscarel © DR.

Source : Image interne du CRL

Chaque conteur demande des prestations différentes pour leurs spectacles, mais dans ce cas présent le CRL négocie une tarification à 500 € pour un conteur et 700 € pour un duo. Cela afin de proposer un conte à un prix abordable pour les communes, en tenant compte des difficultés financières des bibliothèques et des collectivités. Cette tarification doit aussi être juste pour le conteur, c'est pourquoi le CRL leur assure un minimum de quatre spectacles pendant les deux semaines du festival, et prend en charge leurs frais d'hébergement, leurs frais de repas ainsi que leurs frais kilométriques. Pour cette année 2018, un des conteurs va faire 17 spectacles, mais cela dépend des demandes des bibliothèques. Pour cette édition, 16

conteurs étaient retenus mais l'un d'entre eux n'a pas été demandé par les bibliothèques, par conséquent il a dû être retiré de la liste des conteurs participants à cette 22^{ème} édition. La DISP (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires) finance la mission culture/justice à une hauteur de 6 000 €. Mission dont est chargée Mathilde Olivier. C'est pourquoi, le CRL propose donc des spectacles aux maisons d'arrêts et aux centres de détention lors de la programmation culturelle. Pour un spectacle en prison, le tarif ne sera donc pas le même, et sera un peu plus bas.

Le festival Coquelicotentes encourage la diffusion de la culture, de toutes les cultures. C'est pourquoi les conteurs présents ne sont pas que français mais peuvent venir du monde entier comme François Moïse Bamba conteur du Burkina Faso, Valer'Egouy conteur martiniquais, Florence Kouadio Affoué, alias « Flopy » conteuse de la Côte d'Ivoire, Magda Léna Gorska conteuse polonaise, Renée Robitaille conteuse québécoise pour cette édition 2018.

Chaque conteur a ses propres contes, ses propres thèmes, ses propres manières de raconter, son propre univers. C'est cette diversité d'horizons, de cultures, de narrations qui donne un attrait particulier pour le conte. Le mot « conte » renvoie souvent au monde de l'enfance, de la famille, une activité pour les enfants et leurs parents. Or, il se trouve que ce n'est pas seulement destiné aux enfants. Certains contes sont réservés à un public plus âgé. Par exemple, « Contes Coquins » de Renée Robitaille s'adresse à un public âgé de 14 ans minimum.

1.1.4. Le public

Le public est composé de plusieurs organismes : que ce soit les établissements autres que les bibliothèques (centre de détention, hôpitaux, écoles, ...), et le public en général, c'est-à-dire toutes les personnes qui viennent assister aux spectacles par elles-mêmes (familles, enfants, adultes, ...)

1.1.4.1. Les structures participantes

Le festival se déplace aussi vers des publics plus spécifiques qui ne peuvent pas venir sur les lieux des contes. Depuis plusieurs années, on peut donc retrouver Coquelicotentes dans les RAM (Relais assistantes maternelles), ainsi que dans les EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les maisons d'arrêts, les hôpitaux, les centres de rééducation. Chacun de ces établissements peut choisir si les spectacles seront ouverts au public ou bien s'ils seront des spectacles scolaires. Pour la plupart (hors maison d'arrêt), c'est l'occasion de faire venir du monde et d'animer les lieux. Cela permet aux résidents habituels de ne pas penser à la maladie et à la solitude. Coquelicotentes a la volonté de promouvoir et faire découvrir le conte sur le territoire mais a aussi cette dimension sociale. En effet, c'est un aspect très important. On peut le ressentir dès l'organisation du festival, mais aussi lors de son aboutissement, car des relations se tissent entre les différents protagonistes : entre le CRL et les bibliothèques, le CRL et les conteurs, les bibliothèques et les conteurs, les conteurs et le public, et parfois, entre différentes professions : comme cette année avec une traductrice en langue des signes, Mme Caroline Saux (de la structure URAPEDA pour l'insertion et l'autonomie des personnes sourdes et malentendantes) et un conteur, Mr François Dieuaide.

1.1.4.2. Les spectateurs en quelques chiffres⁶

Depuis 2016 un questionnaire est distribué au public à la fin des spectacles. En 2017 sur 10 715 spectateurs venus, seulement 6% ont répondu à ce questionnaire (soit 640 personnes : 331 personnes en Creuse, 233 en Corrèze et 76 en Haute-Vienne).

Il en ressort que 45% des spectateurs viennent de la commune qui organise le spectacle, contre 82% qui viennent d'une autre commune, ou d'un autre département.

Ces chiffres montrent bien l'étendu de l'action et de l'influence qu'a le festival à travers la région de l'ex-Limousin. Le public n'hésite pas à se déplacer et à faire de la route pour aller voir un spectacle conté.

Ceux qui viennent assister aux contes se déplacent en majeure partie en famille (42% des répondants soit 268 personnes). Mais il est aussi intéressant de voir que 23% (soit 145 personnes) viennent seules. Les mentions « en couple », « entre amis » et « autres » (« autres » comprenant les animateurs de groupe d'enfants et personnes en situation d'handicap) arrivent ensuite avec respectivement : 15% (95 personnes), 13% (81 personnes), et 8% (55 personnes).

On remarque donc que 23% des personnes viennent seules, et qu'il est donc important de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap si certaines veulent venir par elles-mêmes. Les lieux et les contes doivent donc leur être accessibles comme à n'importe qui d'autre (ce qui est aussi inscrit dans la loi du 11 février 2005, qui sera développé dans la suite du rapport).

1.2. Sa création

Cette manifestation a un grand succès depuis ses débuts. En effet, depuis 1997, près de 100 000 personnes sont venues assister aux spectacles qui s'élèvent au nombre de 2 000 depuis son origine. Chaque année, environ 90 communes participent à Coquelicontes. Mais cela n'a pas été le cas lors des premières éditions car comme tout événement, il faut un début à tout. Le festival par ses intervenants a acquis de la notoriété.

1.2.1. Une demande, mais des débuts difficiles

Le festival Coquelicontes est l'aboutissement d'une forte demande de la part des bibliothèques limousines. En effet, avant la création de ce festival, il y avait peu de manifestations de ce type en Limousin. Le festival Paroles de conteurs existait déjà en Creuse, depuis 1994 (2018 étant sa 24^{ème} édition). Mais celui-ci se déroule exclusivement en Creuse, à Vassivière et dans les communes voisines. Coquelicontes, quant à lui, a une zone d'action beaucoup plus étendue, car il couvre les trois départements de l'ex-Limousin : la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze.

Toutes les bibliothèques qui le souhaitent peuvent demander un spectacle. Mais les plus petites communes ont souvent un manque de moyens financiers ce qui les empêche d'accueillir des spectacles.

⁶ Données extraites du bilan Coquelicontes 2017, document interne au CRL

1.2.2. Évolution et stabilité du festival⁷

En 1997 lors de sa première édition, 19 communes sur l'ensemble du Limousin ont participé au festival Coquelicontes : 5 en Creuse, 7 en Corrèze et 7 en Haute-Vienne.

On remarque en consultant les données récoltées depuis 1997 que ces communes n'ont pas forcément toutes repris de spectacles les années suivantes, mais que d'autres leur ont succédé. Leur nombre a peu augmenté la deuxième année, mais de nouvelles communes ont participé à Coquelicontes pour la première fois. Ce phénomène est visible jusqu'en 2000 : des communes testent le festival une année puis ne recommencent pas l'année suivante. À partir de l'année 2001, pratiquement la totalité des communes qui ont pris des spectacles ont continué les années d'après, même les premières communes.

Toutes les celles qui ont déjà participé au festival Coquelicontes reviennent chaque année depuis à peu près 2001.

Le festival a donc mis quatre à cinq ans pour se stabiliser, ce qui est très rapide et montre également un investissement important de la part des organisateurs pour faire durer ce festival. Après ce petit passage constant, Coquelicontes n'a fait qu'accroître son nombre de participants.



Figure 7 : Extrait de la cartographie des communes participantes à Coquelicontes depuis 1997 (département de la Corrèze)

Source : Document interne du CRL

⁷ Données extraites de la cartographie de l'évolution de la fréquentation des communes à Coquelicontes depuis 1997, document interne du CRL.

Depuis la première édition du festival en 1997 : 249 communes ont participé à Coquelicotantes.

La commune la plus fidèle du festival est Limoges. En effet, depuis 1997, Limoges a pris au moins un spectacle chaque année. La Bfm étant partenaire du festival depuis son origine.

Les communes d'Isle, la Souterraine et Brive-la-Gaillarde arrivent toutes les trois respectivement à la seconde position. Chacune d'elles a pris au moins un spectacle chaque année depuis 1998.

On voit aussi qu'à partir de l'année 2000, le nombre de communes participantes a augmenté considérablement. Coquelicotantes est passé de 19 en 1997 à 31 communes en 2000. Il y a eu une augmentation constante jusqu'en 2017, qui a connu une participation de 78 communes, mais il y a eu une forte augmentation en 2018 avec 92 communes participantes. On peut se poser une question sur cette dernière donnée : cette augmentation soudaine d'une année sur l'autre après une forte baisse en 2017 montre-t-il le désir des communes de conserver ce festival encore quelques années, alors que le futur de celui-ci est remis en cause par la fusion des trois SRL de Nouvelle-Aquitaine ?

Sur le graphique ci-dessous, on remarque que c'est la Creuse qui chaque année a le plus de communes participantes. Certaines d'entre elles sont assez reculées. Ce festival est un moment important dans l'année, car pour nombre d'entre elles (que ce soit en Creuse, en Corrèze ou en Haute-Vienne), Coquelicotantes est parfois la seule animation conséquente de l'année. Certaines de ces communes réservent la salle des fêtes un an à l'avance, afin d'être sûre d'avoir un lieu pour accueillir un conte.

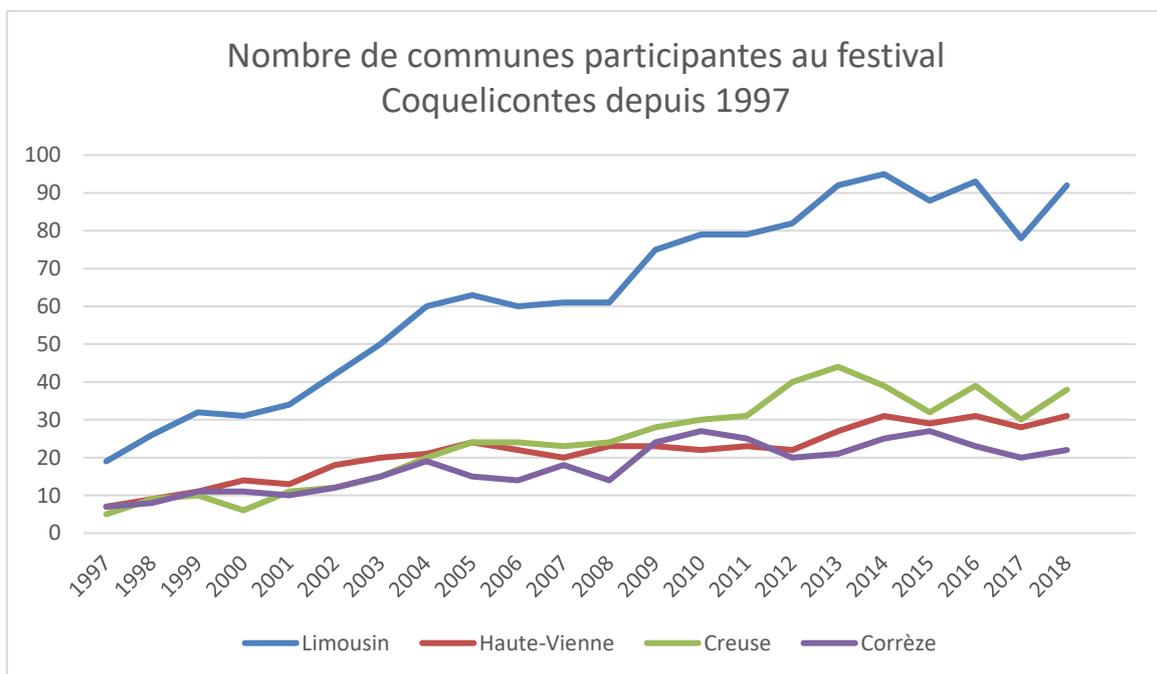


Figure 8 : Graphique montrant l'évolution du nombre de communes participantes à Coquelicotantes

Source : Réalisé pour le présent rapport, avec les chiffres tirés des bilans de chaque année du festival.

2. La question de l'accessibilité

2.1. Définitions des publics

Public empêché : « pour désigner toutes les personnes qui n'accèdent pas aux services de la bibliothèque pour des raisons d'abord physiques. Ces personnes peuvent être handicapées par une maladie, un handicap physique, sensoriel, l'âge. Elles peuvent également être dans une situation d'enfermement plus ou moins long, lors d'une condamnation en prison, d'un séjour à l'hôpital ou en maison de retraite. »⁸

Public éloigné : « Claudie Tabet distingue plusieurs situations qui éloignent les usagers de l'offre de lecture : les situations d'empêchement, précédemment explicitées mais également ce qu'elle nomme les situations "de loisir" qui concernent une part des jeunes "inoccupés" et dont l'inactivité peut être une conséquence de l'absence de formation et d'emploi, de l'ennui, de la morosité, de la révolte, de la misère ... Aujourd'hui, on désigne plutôt ces personnes comme "éloignées" dans le sens où il s'agit davantage d'un éloignement socioculturel à la culture et au livre. »⁹

La différence entre les deux, est que les publics empêchés sont en incapacité de venir aux événements culturels à cause d'obstacles physiques : emprisonnement, séjour à l'hôpital, mobilité réduite, ... En revanche les publics éloignés, peuvent avoir accès à la culture, mais cet éloignement résulte de leurs conditions sociales : situation familiale, financière, milieu social, ... ainsi que de leur localisation. Les personnes habitantes en milieux ruraux ne peuvent pas se déplacer comme en ville, faute de moyens de transports dans certains lieux reculés, ...

2.2. La loi du 11 février 2005

Ce texte est la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette loi commence par donner une définition du handicap : *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*¹⁰

Cette loi de février 2005 est aujourd'hui le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975 présentée par Simone Veil, ministre de la santé à cette époque. Mais, c'est dans la loi de février 2005 qu'a été intégré le handicap psychique comme un handicap à part entière, ce que ne prévoyait pas la loi de 1975.

Dans la loi de 2005, la partie concernant l'accessibilité est l'une des plus imposantes. Ce qui montre une réelle volonté de changer les choses et d'amener la société à chacun quelle que soit sa différence.

⁸ Extrait du mémoire d'étude de Marie Calmet « Médiathèque, publics empêchés, publics éloignés : les enjeux d'un projet de service spécifique »

⁹ Ibid.note 8

¹⁰ LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Titre IV : Accessibilité, chapitre III : Cadre bâti, transports et nouvelles technologies, article 41 :

Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps. [...] Les établissements recevant du public, existants devront répondre à ces exigences dans un délai, fixé par décret en Conseil d'Etat, qui pourra varier par type et catégorie d'établissement, sans excéder dix ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.¹¹

Elle étend l'obligation d'accessibilité aux moyens de déplacement. Une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et pouvoir progresser dans son cheminement sans rencontrer aucun obstacle (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun ...).

Dans cette loi est aussi spécifié la création de Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Titre V : Accueil et information des personnes handicapées, évaluation de leurs besoins et reconnaissance de leurs droits, chapitre II : Maisons départementales des personnes handicapées, article 64 :

Afin d'offrir un accès unique aux droits et prestations mentionnés aux articles [...] du code de la sécurité sociale, à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services ainsi que de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille, il est créé dans chaque département une maison départementale des personnes handicapées. La maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.¹²

Pour résumer, la loi prévoit que les établissements publics et privés recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les espaces ouverts au public. Toutes les personnes en situation de handicap doivent avoir accès et être accueillies dans les établissements neufs recevant du public. La mise en accessibilité des établissements existants doit intervenir dans un délai de 10 ans. En revanche, les préfectures et universités doivent être accessibles dans un délai de 5 ans.

Il est aussi mentionné l'accessibilité numérique. Les sites internet ou moyens de communication publics en ligne des organismes de mission de service public, et d'entreprises.

La page d'accueil de tout service de communication au public en ligne comporte une mention clairement visible précisant s'il est ou non conforme aux règles relatives à l'accessibilité ainsi qu'un lien renvoyant à une page indiquant notamment l'état de mise en œuvre du schéma pluriannuel de mise en accessibilité et du plan d'actions de l'année en cours [...] permettant aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité de ce service.¹³

¹¹ Ibid.note 10

¹² Ibid.note 10

¹³ Ibid.note 10 (version du 21 février 2018)

2.3. Accessibilité à la culture sur le territoire de l'ex-Limousin

L'accessibilité est une notion générale qui est développée sur tout le territoire national. Ici, nous allons nous concentrer sur les acteurs les plus importants de cette question en Limousin. Améliorer l'accessibilité, permet surtout d'améliorer la perception du handicap, d'améliorer la vie et le ressenti en société des personnes en situation de handicap, et enfin de permettre une meilleure intégration.

Dans cette optique-là, la région de l'ex-Limousin, ainsi que des particuliers ont engagé plusieurs projets, notamment : *« Dans tous les sens », est le produit d'une mission confiée par la Direction régionale des affaires culturelles du Limousin aux singuliers associés, compagnie théâtrale dont les protagonistes œuvrent depuis de nombreuses années pour la médiation culturelle auprès des publics handicapés. L'accès à la culture pour ces publics ne se limitant pas à l'accessibilité des lieux de diffusion, il s'agit de travailler sur l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap sensoriel : aveugles, malvoyants, sourds et malentendants.*¹⁴

Avec ce programme mis en place depuis 2009, les singuliers associés ont pu mettre en place des spectacles accessibles, accompagnés de pictogrammes pour faciliter leur repérage, et du matériel pour les rendre accessibles. Ceci a été rendu possible grâce à des partenariats avec d'autres structures comme Accès Culture pour la réalisation d'audio description, et des lieux culturels comme l'Opéra de Limoges par exemple qui leur a fourni des boucles magnétiques¹⁵.

Ce qui leur a permis de proposer pour l'édition de 2017-2018 des spectacles accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes : en audio description, avec de la prédominance de texte sur la scénographie, avec des documents en braille et/ou en gros caractères. Des spectacles accessibles aux personnes sourdes et malentendantes : avec des spectacles visuels, traduits en langue des signes française, avec des boucles magnétiques, la présence de sous-titrage, surtitrage ou vélotypie.

Sur la région de l'ex-Limousin, ainsi qu'au niveau national, les bibliothèques départementales proposent des formations. Cette année, la bibliothèque départementale de Creuse a proposé une formation aux bibliothécaires sur le « Facile à Lire ». Cette formation s'est déroulée sur deux jours, le 15 et 16 mars 2018, présentée par Mme Christine Soulas. Le « Facile à lire » est un concept venu des pays Scandinaves, et repris notamment par la Bretagne, considérée comme région pilote en France.

Le « Facile à lire » est un espace facilement repérable, pourvu d'un mobilier adapté à l'intérieur de la bibliothèque, ou à l'extérieur, c'est-à-dire « hors-les-murs » comme par exemple chez les commerçants et les services publics de la commune. Dans cet espace, sera proposé au public une collection de livres et autres documents jugés accessibles à des publics en difficulté avec la lecture (dyslexie, illettrisme, ...).

¹⁴ Site internet : Les Singuliers Associés, « Dans Tous Les Sens ».

¹⁵ Boucles magnétiques : système de transmission du son par induction magnétique. Elles permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation, ou le son d'un micro, sans les bruits ambiants, sans passer par les haut-parleurs.

2.4. Accessibilité du festival Coquelicot

Depuis 2016, le CRL met en place des dispositifs d'accessibilité. Étant un festival avec une dimension régionale, il se doit d'être accessible. Il a un rôle d'exemplarité, car il est soutenu par un organisme régional qui a des responsabilités au niveau du gouvernement.

2.4.1. Les différents moyens mis en place par le CRL

Lorsque les conteurs sont choisis et ont accepté de participer au festival, un questionnaire leur est envoyé, dans lequel ils indiquent leur mode de transport, leur temps de préparation avant un spectacle, le matériel dont ils ont besoin ..., mais aussi et surtout leur façon de jouer sur scène pour chaque spectacle.

Depuis 2017, le CRL a mis en place une série de six pictogrammes handicap sur le programme du festival, qui seront présentés plus tard. Coquelicot est l'un des seuls festivals de contes en France à avoir mis en place les pictogrammes handicap dans sa brochure.

Par ailleurs, dans le questionnaire distribué au public en 2017, il ressort que 41% des personnes ont pris connaissance du festival par le biais de la brochure, viennent ensuite les bibliothèques avec 37%.

On voit donc bien que le catalogue du festival, est important en matière de communication et qu'il est fondamental que l'accessibilité des lieux et des contes y soit diffusée, afin que le public ciblé puisse savoir quels lieux lui sont accessibles, et lesquels sont moins adaptés. Ces indications ne sont là qu'à titre informatif, en aucun cas les contes ne sont interdits à quelque public que ce soit.

Ces renseignements, permettent aux publics de prendre leurs dispositions si besoin, et d'éviter les mauvaises surprises une fois sur le lieu du spectacle. Bien évidemment les coordonnées du CRL en Limousin, des bibliothèques départementales ainsi que celles des lieux sont renseignées. Le public peut donc s'informer à tous les niveaux, mais cela lui évite de téléphoner. De plus, c'est aussi une source en moins d'anxiété, de savoir qu'aucun obstacle ne sera rencontré, et que chacun pourra profiter du spectacle.

2.4.1.1. Accessibilité aux contes

La première étape de cette démarche d'accessibilité est un questionnaire destiné aux conteurs, afin de connaître leurs manières de jouer sur scène, leurs gestuelles, ... Cela afin de transmettre les informations aux singuliers associés pour les aider dans leur expertise des spectacles.

Cochez les cases correspondantes à ce spectacle :			
<input type="checkbox"/> Je reste toujours dans le même espace face au public	<input type="checkbox"/> Je n'ai pas de décor ou accessoires (ou ils ne sont pas nécessaires pour comprendre l'histoire)	<input type="checkbox"/> Traduction en LSF	<input type="checkbox"/> Je ne change pas brutalement de personnage, rythme ou d'intonation
<input type="checkbox"/> La participation du public est réduite	<input type="checkbox"/> Je ne mime pas et ne fais pas de déplacements nécessaires à la compréhension de l'histoire	<input type="checkbox"/> Je parle bien face au public	<input type="checkbox"/> Il n'y a pas de longues tirades, de phrases compliquées ou comportant des ambiguïtés
	<input type="checkbox"/> Je ne fais pas de description visuelle	<input type="checkbox"/> J'ai une bonne articulation et un débit modéré	<input type="checkbox"/> J'ai recours à un vocabulaire imagé
	<input type="checkbox"/> Mon jeu est principalement axé sur les intonations de voix	<input type="checkbox"/> J'ai une gestuelle appuyée	

Figure 9 : Extrait de la fiche de renseignement envoyée aux conteurs

Source : Document interne du CRL

En effet, le CRL en Limousin est en partenariat avec cette compagnie. Les singuliers associés sont « un collectif de metteurs en scène fondé par Sylvie Audureau, Philippe Demoulin et Didier Valadeau »¹⁶. Ils conduisent leur « recherche artistique avec des publics multiples : souvent des personnes en difficulté ou/et en carence culturelle. Un public métissé : un d'ici, un autre venu d'ailleurs, un sourd, un autre aveugle, un trisomique, un autre ordinaire... Mais toujours un singulier. »¹⁷

Ce sont eux qui attestent qu'un spectacle est accessible à un handicap en particulier. C'est grâce à eux que le CRL en Limousin a pu mettre en place une série de pictogrammes pour Coquelicotantes, qui indique quels contes sont accessibles.



Figure 10 : Pictogrammes présents sur le programme de Coquelicotantes depuis 2017

Source : Extrait du programme Coquelicotantes 2017, document interne du CRL

¹⁶ Site internet : Les Singuliers Associés, <https://www.singuliersassocies.org>

¹⁷ Ibid.note 16

Pour l'année 2018, les organisateurs de Coquelicontes ont pour la première fois mis en place un conte traduit en langue des signes. Il s'agit du conte « La fontaine à quatre pattes » de François Dieuaide. Avec l'aide de la traductrice Caroline Saux et de l'établissement URAPEDA. Ce type de spectacle est aussi une découverte pour ces deux personnes. Une première rencontre a eu lieu, afin qu'ils se présentent. Il en est ressorti qu'ils devaient apprendre à se connaître afin de pouvoir travailler en amont du spectacle. En effet, il est compliqué de faire de l'improvisation en langue des signes. Ce type de spectacle demande une préparation au préalable. De plus, il faut aussi penser à l'organisation sur scène. Où doit se placer la traductrice par rapport au conteur ? Doivent-ils être sur le même plan ? Ou la traductrice doit-elle être un peu en retrait ? Il faut penser, que pour les spectateurs qui ne parlent pas la langue des signes, la traductrice ne doit pas être une source de distraction. Bien sûr il faut qu'elle soit visible pour le public sourd et malentendant, ainsi que pour le reste du public. En effet, un spectacle traduit en langue des signes est bénéfique pour tout le monde. Que l'on soit concerné ou non par le handicap, cette démonstration permet une sensibilisation du public au handicap auditif, et surtout pour les enfants.

Pendant ce stage, j'ai effectué un recensement des communes participantes à Coquelicontes, afin de savoir si les lieux où se dérouleront les contes sont accessibles ou non à un public à mobilité réduite. Dans le même temps, je leur ai demandé si plus de contes traduits en langue des signes les intéressaient, si d'après-eux cela serait un atout pour le festival, si ce type de spectacle serait utile pour leur bibliothèque, pour leur public ? Il en a résulté que la plupart des bibliothèques n'ont pas le public demandeur pour ce type d'animation. Elles n'ont pas de personnes malentendantes ou sourdes. Il m'a aussi été rapporté certaines craintes : le fait que la plupart des bibliothèques sont petites, dans de petites communes, le festival Coquelicontes attire peu de personnes (environ une cinquantaine), alors si les spectacles deviennent plus spécifiques, ils ont peur que cela attire encore moins de personnes. Même si la majorité des réponses montre que les établissements n'ont pas le public concerné, il y a quand même une tendance positive. Effectivement, les bibliothèques pensent que cela pourrait être un atout pour le festival et que cela permettrait une sensibilisation du public, plutôt pour les enfants. Cela est une bonne thématique qu'il faut préparer en amont du spectacle avec eux, afin qu'ils y soient attentifs le jour du conte. Une autre réponse est sortie du lot en précisant que c'est une bonne initiative mais qu'elle doit être travaillée. Il faut que le Centre régional du livre en Limousin fasse des partenariats afin que le public concerné par la langue des signes vienne assister au spectacle. De plus, la présence d'un public sourd et malentendant avec la présence d'un public non handicapé dans la même salle peut être intéressant. Cela permettrait un échange entre les publics.

Pour cette année 2018, le CRL en Limousin a aussi mis en place des flyers imprimés en braille par la maison d'édition « Mes mains en Or ». Ceux-ci seront imprimés en nombre peu important et distribués via les associations en contact avec le public visé : MDPH de la Haute-Vienne (basée à Limoges), de la Creuse (basée à Guéret), de la Corrèze (basées à Tulle et à Brive)

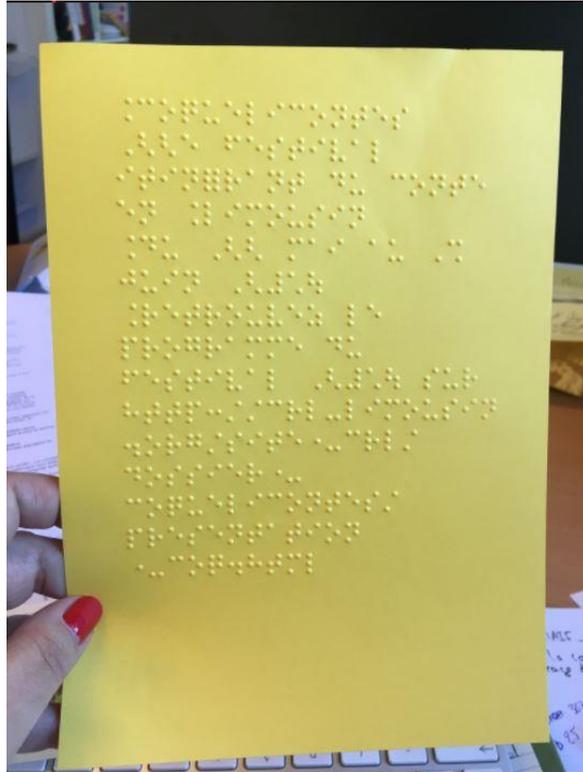


Figure 11 : Premier essai de texte en braille

Source : Photographie de la maison d'édition Mes mains en Or

Traduction du texte :

« Coquelicontes
22^e festival itinérant du conte en Limousin
Du 22 mai au 3 juin 2018
Retrouvez le programme du festival 2018 sur
http://crl-limousin.org/site_crl/dossier_coquelicontes/presentation_coq.html »

Le flyer est un format A5. Le texte devait donc être court, concis et clair pour tenir sur le papier. Nous avons donc mis, le nom du festival, son sujet : le conte, ses dates et le site internet du CRL en Limousin sur lequel le public pourra retrouver tout le programme du festival en gros caractère, ainsi qu'en voix de synthèse. Sur le support final ce n'est pas l'URL ci-dessus qui y figure mais une adresse beaucoup plus courte. En effet, nous avons rencontré quelques difficultés, qui seront développées dans la suite de ce rapport dans la partie concernant les problématiques rencontrées.

Nous avons aussi pensé mettre à disposition un script en version papier des contes non traduits en langue des signes pour les personnes malentendantes. Seulement, même si la ligne directrice du conte ne change pas, il y a toujours une part d'improvisation et des interactions avec le public. Une version papier n'est donc pas pertinente dans la mesure où les personnes ayant le script ne peuvent pas lire l'histoire en même temps que se joue le spectacle. Elles ne pourront pas suivre ce qu'il se passe sur scène, et ne sauront pas si sa lecture est décalée par rapport à ce qui est joué par le conteur.

2.4.1.2. Accessibilité aux lieux des spectacles

L'accessibilité des lieux est différente de l'accessibilité des contes. En effet, pour les contes, on parle plutôt de matériel, de différents services mis en place (contes en langue des signes, ...). Alors que pour les lieux on parle de l'environnement physique, de ce qui nous entoure. C'est en ce sens que j'ai fait passer une série de questions simples et peu détaillées afin de savoir si le minimum d'accessibilité était présent sur les lieux, ou si les lieux étaient conformes à loi du 11 février 2005 :

« Bonjour,

Je vous contacte, car je suis stagiaire au CRL en Limousin, et je suis chargée de l'accessibilité du festival Coquelicotontes. Étant responsable de Coquelicotontes de votre secteur, pourriez-vous me dire si les lieux où vont se dérouler les contes sont accessibles à un public à mobilité réduite ?

- Y a-t-il un parking proche des bâtiments ? Y a-t-il des places de parking réservées aux personnes handicapées ?
- L'entrée du bâtiment est-il de plain-pied ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une rampe d'accès ? Ou une entrée annexe ?
- Les couloirs, les portes des bâtiments sont-ils assez large pour un fauteuil roulant ?
- Y a-t-il des escaliers à l'intérieur ? Si c'est le cas, y a-t-il un ascenseur ?
- Les bâtiments disposent-ils de toilettes ? Sont-elles adaptées, aux personnes en situation de handicap ?
- Les chiens-guides d'aveugles seront-ils acceptés à l'intérieur des bâtiments ?

Toutes ces informations sont destinées à être publiées dans le catalogue Coquelicotontes, afin de pouvoir informer le public de l'accessibilité des lieux des spectacles.

Le conte de François Dieuaide « La fontaine à quatre pattes » est traduit en langue des signes :

- Si dans les prochaines éditions du festival, plus de contes étaient traduits en langue des signes, cela vous intéresserait-il ?
- D'après-vous cela serait-il un atout pour le festival ?
- Cela serait-il utile pour votre bibliothèque ? Pour votre public ?

Cordialement,

FEUVRIER Vanessa - Stagiaire au CRL en Limousin, chargée de l'accessibilité du festival Coquelicotontes. »¹⁸

Sur 109 lieux contactés, 80 sont jugés accessibles, 14 sont jugés partiellement accessibles, et 8 sont jugés inaccessibles sur les critères posés ci-dessus.

Il s'avère que la majorité des spectacles seront accueillis dans des lieux accessibles. On voit donc que la loi du 11 février 2005 qui requérait de rendre accessibles les lieux publics aux personnes à mobilité réduite dans un délai de 10 ans a été respecté.

De plus, dans ce questionnaire, il y avait une question concernant la présence des chiens guides d'aveugles. Cette question n'était là que pour être sûre que si des personnes non-voyantes venaient avec leur chien, elles ne seraient pas refusées à l'entrée du bâtiment. En théorie, il n'y a pas besoin de poser cette question car tous les spectacles de Coquelicotontes ouverts aux publics se déroulent dans des lieux recevant du public. La loi, du 30 juillet 1987

¹⁸ E-mail concernant l'accessibilité des lieux envoyé aux bibliothèques accueillant un spectacle durant Coquelicotontes.

autorise la présence des chiens guides dans les lieux publics : *Art. 88. L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant les mentions « invalidité » et « priorité » mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles [...]*¹⁹

La loi du 11 février 2005, a aussi repris cette condition : *Art. L. 211-30. - Les chiens accompagnant les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, moteur, sensoriel ou mental, et dont les propriétaires justifient de l'éducation de l'animal sont dispensés du port de la muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.*²⁰

Une fois ce recensement réalisé. Nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas mettre ces informations sur le catalogue. En effet, le catalogue du festival se présente dans un format A5. Un petit format donc avec beaucoup d'informations. Rajouter un pictogramme sur chaque spectacle ouvert au public et accessible aurait donc pris trop de place. De plus, il était indélicat de mettre en lumière quelles communes n'ont pas encore mis leurs établissements recevant du public aux normes.

Les contes que proposent les conteurs peuvent se décliner en différents types : balades contées, apéro contés, goûters contés, veillée, ... Pour ce qui est des balades contées, certaines médiathèques nous ont fait savoir que le parcours prévu serait difficilement praticable en fauteuil roulant, ou bien que la balade aurait une durée importante et serait fatigante. C'est pourquoi nous avons fait appel à l'association H.Cap*Nature reconnue d'intérêt général, qui propose des randonnées en joëlette.



Figure 12 : Logo de l'association H.Cap Nature

Source : Logo transmis par l'association H.Cap Nature

Nous avons donc réalisé un partenariat afin que ces balades contées puissent être accessibles à tous les publics. Ces joëlettes sont dotées de talkie walkie ce qui permet au conteur de se balader tout en permettant aux personnes sur les joëlettes d'entendre le conte. En effet, s'il y a beaucoup de public, il est difficile de se frayer un chemin avec ces véhicules.

¹⁹ Loi n° 87-588 du 30 juillet portant diverses mesures d'ordre social.

²⁰ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



Figure 13 : Photographie d'une joëlette

Source : Photographie provenant du site internet : <http://www.joeletteandco.com>

Ces fauteuils tout-terrain, sont plutôt utilisés lors de randonnées sur des terrains qui permettent d'avoir une vitesse assez rapide. C'est un véhicule qui se conduit par deux personnes minimums : une devant et une derrière, plus une troisième en renfort positionnée tout à l'avant.

2.4.2. Les problématiques rencontrées

Il y a plusieurs sortes de problèmes rencontrés. Tout d'abord celui de la logistique : En effet, avec presque une centaine de communes à contacter, il est parfois difficile de pouvoir joindre les responsables. Beaucoup des communes participantes à Coquelicotontes sont de petites communes avec une mairie et une bibliothèque ouverte seulement quelques heures par jour, certains jours de la semaine.

Il arrive aussi que les lieux où se dérouleront les contes ne soient pas les mêmes d'une fiche de renseignement²¹ à l'autre. Les personnes en charges de Coquelicotontes dans les bibliothèques changent aussi, c'est pour cela alors que les informations peuvent être modifiées aussi.

Pour rendre un événement accessible, il faut avoir un budget. C'est pourquoi une troisième problématique s'est posée : celle du financement. Le CRL est une association à but non lucratif. Pour pouvoir organiser des événements comme Coquelicotontes il lui faut donc trouver des financements.

Avec l'aide de la maison d'édition « Mes mains en or » nous avons pu imprimer des flyers en braille. Nous voulions pouvoir informer ce public que des moyens ont été mis en place pour qu'ils puissent avoir accès à ces spectacles. C'est pourquoi sur le flyer nous voulions inscrire l'URL de la page internet pour les y renvoyer. Sur cette page le programme de Coquelicotontes 2018 sera disponible en gros caractère et en voix de synthèse. Mais s'est posé la question de l'URL. Est-elle trop longue ? Est-ce pertinent de mettre l'adresse de la page exacte ? Car l'écriture braille n'a qu'une seule taille. Le flyer est petit, il faut donc que le texte puisse rentrer dans l'espace. De plus, les personnes non voyantes peuvent naviguer sur internet comme

²¹ Fiche de renseignement : est une fiche envoyée aux bibliothèques, sur laquelle il doit être mentionné toutes les informations utiles à diffuser sur le programme de Coquelicotontes, ainsi que les informations essentielles à l'établissement des contrats de cession. Voir un exemple en annexe 2.

n'importe qui, lorsqu'ils ont les outils adaptés. C'est pourquoi seul le lien de la page d'accueil du site internet suffit.

Avant de penser à faire un flyer nous voulions voir s'il était possible de traduire en braille tout le programme. Mais l'impression de tout un programme en braille, en 6 000 exemplaires environ est très coûteux, et comme dit précédemment l'écriture n'a qu'une seule taille et prend donc beaucoup trop de place. Toutes les informations du programme n'auraient pas pu être inscrites en braille sur le catalogue par manque de place. Après cela, nous nous sommes rabattus sur la couverture. Seulement 6 000 impressions en braille posent toujours le problème du financement. De plus, nous avons pu constater grâce à Mes mains en Or, que l'embossage, ou autre technique d'impression modifiait le visuel du document.

Autre raison pour laquelle nous avons préféré faire des impressions limitées, c'est que seulement 9% du public aveugle ou malvoyant lit le braille. Faire 6 000 impressions en braille, n'aurait donc servi qu'à peu de personnes. Grâce à la diffusion des MDPH nous savons que l'information communiquée sera dirigée vers les personnes ciblées.

L'accessibilité est une problématique importante dans le domaine des actions culturelles. Pour autant il faut faire attention que l'accessibilité ne soit pas poussée à son extrême. C'est-à-dire que pour Coquelicotantes par exemple, il ne faut pas que ce festival devienne un festival pour personnes en situation de handicap, il faut un juste milieu et garder une sorte de neutralité, d'équilibre. C'est un festival ouvert à tous, ce n'est pas un festival réservé ou spécifique à un certain public. Il ne doit pas y avoir de privilégiés, il doit y avoir une égalité d'accès des publics.

2.4.3. Quels en sont les bénéfices ?

Ce sont d'abord et surtout des bénéfices pour le public. Pour permettre une égalité d'accès aux événements culturels. Le public visé est donc mieux informé sur ce qu'il est susceptible de rencontrer lors de son arrivée sur les lieux. Cela permet aussi de diminuer l'anxiété de certaines personnes lorsqu'elles souhaitent se rendre dans un endroit inconnu.

De plus, cela permet aussi de sensibiliser le public en général au handicap. En effet, toutes les personnes qui consulteront le matériel de communication verront les pictogrammes et les efforts fournis pour améliorer l'accessibilité.

Les bénéfices vont aussi pour le festival ainsi que pour le CRL. En effet, toutes ces améliorations montrent l'investissement du CRL, ainsi que celui de la région et des trois départements de l'ex-Limousin sur cette problématique qu'est l'accessibilité. De plus, cette mission autour des publics empêchés et éloignés est spécifique au CRL vis-à-vis des deux autres structures régionales pour le livre. C'est aussi un atout pour Coquelicotantes. Cela lui permet de donner une dimension plus consciente des enjeux sociétaux. Cela peut ainsi lui permettre dans le futur de faire autorité dans le domaine du conte. Avec une renommée déjà conséquente, cela ne peut que conforter Coquelicotantes dans sa position d'événement important de la région.

3. Le concept « hors-les-murs »

3.1. Les établissements visés

Le concept « hors-les-murs », est une des missions des bibliothèques. En effet, lorsque l'on consulte les fiches de postes des différentes fonctions au sein des bibliothèques on y retrouve cette notion :

Être acteur de la vie de la collectivité

- Participer à l'élaboration, puis à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de la politique d'action culturelle
- Diffuser la culture métier au sein de la collectivité
- Établir, au sein de la collectivité et au dehors, collaborations et partenariats

Figure 14 : Extrait de la fiche emploi-type « Directeur de bibliothèque »

Les établissements dans lesquels les animations « hors-les-murs » peuvent être réalisées sont multiples : les crèches, les RAM, les écoles maternelles, les EHPAD, les foyers de logement, les IME (Institut médico-éducatif), les APSAH (Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et Autres Handicapés), les hôpitaux et tous les établissements de santé plus largement, les prisons, ...

« Le lundi 9 octobre 2017, Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, Alain Pompigne, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux, et Yves Dumez Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest, ont signé le nouveau protocole de coopération régional afin de pérenniser les actions culturelles auprès des publics placés sous-main de justice.

Les principaux objectifs :

- L'accompagnement des personnes majeures ou mineures placées sous-main de justice vers les lieux culturels de proximité.
- Le développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine dans les domaines liés à la culture.
- Le développement des actions visant à la formation des personnes placées sous-main de justice dans les domaines culturels. »

Cette mission continue à être portée par le CRL en Limousin, sur délégation de la Drac, de la ISP et de la DIRPJJ (Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse)

Le protocole prend effet dès signature, pour une durée de trois ans. »²²

Lors de mon stage j'ai participé au groupe de travail « Fill-Lecture publique et Patrimoine/Élargissement des publics » au sein de la FILL (Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture).

²² Extrait du site internet du Centre régional du livre en Limousin



Figure 15 : Logo de la FILL

Source : Extrait du site internet de la FILL : <http://fill-livrelecture.org>

La FILL, est un « lieu de **l'interprofession**, plate-forme unique fondée sur la concertation et la mutualisation, en liaison avec les fédérations nationales d'élus et les services culturels de l'État, la FILL a pour objet de travailler au développement équilibré de l'accès au livre et à la lecture, à l'évaluation et à l'optimisation des politiques culturelles [...] »²³ C'est donc un lieu de rencontre entre les salariés des autres SRL de France, où ils peuvent travailler sur différentes thématiques, ou bien échanger sur la méthode de travail de leur région, sur ce que chacun coordonne comme événement, ...

En dehors du travail spécifique de ce groupe, il est ressorti grâce aux échanges des différents participants que les animations hors-les murs peuvent se décliner à des établissements plus larges que ce que l'on peut penser dès le départ. Grâce à la présentation d'Aurélié Lesous, chargée de mission santé, famille et petite enfance au ministère de la Culture, il a été mis en évidence que les animations « hors-les-murs » pour les personnes malades, alitées, handicapées pour une durée courte ou longue ne se restreignent pas qu'aux hôpitaux, mais que cela inclus les établissements médico-sociaux. Dans ces établissements de santé on peut donc compter :

- Les centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU) ;
- Les centres hospitaliers (CH) ;
- Les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie ;
- Les centres de lutte contre le cancer ;
- Les établissements de soins de suite et de réadaptation ;
- Les établissements de soins de courte durée ou pluridisciplinaires ;
- Les établissements de lutte contre les maladies mentales ;
- Les établissements de soins de longue durée ;
- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- Les Foyers d'Hébergement pour travailleurs handicapés ;
- Les Foyers Occupationnels (FO) ou Foyers de vie ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ;
- Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

²³ Site internet de la FILL, page de présentation de l'organisme.

Nous avons pu constater à travers les échanges d'expériences, de données, que travailler en collaboration avec les établissements de santé n'était pas facile. Ce qui sera développé dans la prochaine partie.

En plus des établissements de santé présentés durant cette réunion de travail, j'ai aussi pu assister à la présentation de Nicolas Merle, chargé de mission Culture/Justice du ministère de la Culture. En effet, même si ce groupe de travail réfléchit à faire un livret sur la façon de mettre en place des animations autour du livre et de la lecture en établissements de santé en lien avec les bibliothèques, il a aussi été invité pour parler des établissements pénitentiaires. On note donc que les établissements de santé ainsi que les établissements pénitentiaires sont ici considérés de la même façon : comme des lieux ayant chacun des publics empêchés, dans lesquels des actions culturelles doivent être menées.

Lors de ces deux présentations nous avons pu voir le contraste entre ces deux domaines que sont la santé et la justice. En effet, il est plus difficile de mettre en place des projets en milieu de santé qu'en milieu pénitentiaire. Cela à cause de la difficulté de coopération, de structure et d'organisation des espaces, ainsi que l'absence de connaissance des collaborateurs avec lesquels il est possible de monter ces projets.

3.2. Les difficultés de mise en place

Le groupe de travail « Fill-Lecture publique et Patrimoine/Élargissement des publics » réfléchit à l'élaboration d'un livret de conseils et d'outils destiné aux établissements de santé ainsi qu'aux bibliothèques et aux bénévoles présents dans ces deux lieux.

S'est posé la question de savoir comment rédiger et disposer les informations que l'on va y mettre pour montrer aux différents protagonistes visés qu'ils peuvent être partenaires et acteurs de la même mission. Que chacun d'entre eux peut apporter quelque chose à l'autre, et ainsi proposer et apporter du réconfort, de la joie, de la distraction au public grâce à une mission commune. Alors qu'un grand nombre d'actions indépendantes finissent toujours par s'annuler, qu'une mauvaise compréhension du travail et des fonctions de l'autre peut nuire et empêcher des actions culturelles.

Si la bibliothèque « hors-les-murs » a du mal à se développer dans certains endroits, c'est que les acteurs du livre n'ont pas connaissance des partenaires avec lesquels ils peuvent travailler, ni auxquels ils peuvent offrir leurs compétences.

3.3. Les enjeux

Les actions « hors-les-murs » sont en priorité destinées aux publics afin de pouvoir leur proposer du divertissement et un accès à la culture plus simple. Mais cela n'est pas bénéfique que pour les publics. Les actions « hors-les-murs » impliquent une collaboration entre plusieurs établissements et professionnels. De nouveaux liens qui peuvent perdurer. Cela permet un travail d'équipe, et un apport de connaissances et de compétences des deux côtés.

3.3.1. Pour les publics empêchés et le personnel des établissements : L'exemple de la prison : un cas applicable aux autres établissements sociaux accueillants du public

Le développement de la culture pour ces personnes est important dans le sens où chacun à travers elle peut s'exprimer, s'évader, connaître de nouvelles choses et se construire ou se reconstruire.

Les activités culturelles lorsqu'elles se font à plusieurs permettent de fédérer un groupe de détenus autour d'un projet commun. Certains détenus qui arrivent en prison avec un comportement solitaire peuvent réussir, grâce à une participation active, à créer une dynamique de groupe, mais aussi à se socialiser. Dans le cadre d'une réunion de mise en place d'une activité pour les pensionnaires de la prison de Limoges, il a été souligné par un exemple concret que la culture en milieux pénitentiaire est importante et aide les détenus dans leur reconstruction. En effet, une jeune femme qui est arrivée refermée sur elle-même et peu assurée a fait d'énormes progrès grâce aux ateliers. Elle s'est investie dans tous les ateliers que propose la direction pénitentiaire, et les résultats sont là. Dans le cadre d'un atelier d'écriture avec l'auteur René Frégni, elle a composé des textes qui ont surpris les encadrants et l'intervenant lui-même. Elle a été une des seules à prendre la parole devant un groupe d'une dizaine de personnes pour lire ses écrits. La conseillère au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) Mme Danielle Fontan a vu un changement significatif chez cette détenue, grâce aux ateliers mis à disposition.

De plus, les activités culturelles peuvent aussi être vectrices de lien social : des détenus participants à un même projet sont susceptibles de se lier d'amitié. Jusqu'à présent la plupart des activités étaient soit pour le quartier homme, soit pour le quartier femme. Il n'y avait pas de mélange. Pour 2018, il y a une forte demande de la part de la maison d'arrêt de Limoges d'avoir des activités mixtes.

« On se rend compte que les activités culturelles qui permettent aux détenus de mettre en scène leurs corps et apportent une nouvelle représentation esthétique de la prison, visent à surmonter le poids de l'institution. »²⁴. Pour illustrer ce propos, dans la réunion évoquée ci-dessus, il était question d'organiser une activité dessin durant les vacances de février et d'avril 2018 pour les détenus. Il s'agissait de faire faire aux pensionnaires un guide illustré sur le thème du « bien vivre ensemble en prison ». Un thème qui intéresse particulièrement ce public, car ils le vivent au quotidien dans de petites cellules partagées. Cela leur permet de s'exprimer sur leur ressenti mais aussi, de pouvoir améliorer la cohabitation pour certains.

Les activités culturelles s'insèrent dans un projet global qui permet aux détenus de recouvrir leurs sens et un esprit libre, qui amènent à une reconstruction de soi. [...] Certains détenus demandent à participer à une activité artistique dans l'unique but de sortir de leurs cellules, "ce que je fais là [dans l'atelier] ça ne sert à rien, pendant ce temps-là j'oublie que je suis en prison et c'est le plus important". Yvonne Cattier, artiste peintre, témoigne également de cette tendance des détenus à participer à une activité culturelle bien qu'ils n'y accordent pas, au départ, un intérêt artistique particulier. "C'est un travail qu'elle a fait en cellule et qui l'a passionnée. Pour "passer le temps". Combien de fois m'a-t-elle répété qu'elle oubliait tout en peignant". On pourrait alors supposer, qu'au fil des séances, un goût se développe pour cette activité.

*Dans certains cas l'activité peut donner lieu à un sentiment de fierté d'autant plus grand que le détenu est un autodidacte.*²⁵

Sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, les détenus peuvent aussi participer à plusieurs concours comme « Dis-moi dix mots ». C'est tout d'abord un concours national et international de promotion de la langue française, réservé aux scolaires. La région de l'ex-Limousin a repris

²⁴ Citation tirée du rapport de Sophie SALAÜN « Culture en prison : Un vecteur d'unification sociale et de reconstruction de l'identité impulsé par une politique culturelle et des pratiques individuelles »

²⁵ Ibid.note 24

ce concours et l'a adapté pour la lutte contre l'illettrisme. Il est donc réservé non pas aux scolaires mais aux personnes en situation d'illettrisme. Depuis cette année, le concours a été ouvert à la Nouvelle-Aquitaine. Dis-moi dix mots est une « opération de sensibilisation à la langue française »²⁶. Les participants qui doivent être majeurs peuvent s'amuser et s'exprimer avec les dix mots sélectionnés. Chaque année les dix mots choisis changent, et sont adoptés par les différents partenaires francophones que sont : la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie (qui représente 80 États et gouvernements).

Ce concours est ouvert aux personnes de plus de 16 ans, en centre de formation d'apprentis (CFA), en français langue étrangère (FLE), en Institut médico-éducatif (IME), ... ainsi qu'aux centres de détentions et maisons d'arrêt. Dans ce même esprit il y a le concours d'écriture « Au-delà des lignes ... » lancé par le groupe M6 réservé aux prisons.



Figure 16 : Affiche du concours d'écriture de la fondation M6 "Au-delà des mots", 1^{ère} édition 2016

Source : Extrait du site internet de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

<http://www.anlci.gouv.fr>

L'exemple de la prison peut s'appliquer aux autres établissements pratiquants le « hors-les-murs ». Pour le personnel de ces structures participantes, que ce soit pour Coquelicot ou

²⁶ Phrase tirée de la présentation du concours « Dis-moi dix mots » sur le site internet <http://www.dismoidixmots.culture.fr/>

pour toute autre activité « hors-les-murs », cela leur permet tout comme à leurs pensionnaires de se divertir. Pour les détenus c'est aussi et surtout l'idée de garder un lien avec l'extérieur, et de continuer à être acteur de la société.

Le personnel de certains de ces établissements n'ont pas dans leurs missions, l'animation culturelle et pourtant il y a tout de même des partenariats qui se créent.

3.3.2. Pour la Nouvelle-Aquitaine

Pour le festival Coquelicontes de 2018, il y a deux maisons d'arrêt : Limoges, Tulle, ainsi que dans le centre de détention d'Uzerche. L'année 2018 est l'année des fusions d'organismes, qui découle de la réorganisation territoriale de la loi NOTRe. En effet, le CRL fusionne avec les deux autres SRL de Bordeaux et de Poitiers. C'est d'ailleurs la première année que le concours « Dis-moi dix mots » s'étend sur la grande région.

Cette année, le nombre de participants a augmenté de façon exponentielle grâce à l'ouverture sur le nouveau territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Le concours est passé d'une centaine de participants sur l'ex-Limousin à plus de 200 participants sur la nouvelle région. Il a été exceptionnellement ouvert à des lycéens de Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) car il y a eu plusieurs demandes de la part d'établissements scolaires.

3.4. Coquelicontes « hors-les-murs »

Parmi les festivals dédiés au conte en France, Coquelicontes étend ses actions en faveur des publics empêchés. Étant une initiative du CRL, cela permet d'amener le festival dans des lieux fermés, en essayant de faire des liens avec les bibliothèques. Pérenniser ces relations partenariales, est un des buts du CRL. De plus, le Centre régional du livre en Limousin a la compétence culture-justice dans l'ex-région, ce qui permet d'exporter Coquelicontes dans des endroits que d'autres festivals peuvent difficilement atteindre. Ce qui implique un partenariat entre les organismes régionaux et les établissements pénitentiaires de la région.

Comme dit précédemment, le festival Coquelicontes de 2018, va se dérouler dans deux maisons d'arrêt : Limoges, Tulle, ainsi que dans le centre de détention d'Uzerche, le centre hospitalier d'Aubusson et le centre de rééducation de Noth.

Les maisons d'arrêt : « Elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. »²⁷

Les centres de détention : « Accueillent des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale. À ce titre, les centres de détention ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des personnes détenues. »²⁸

Cette année le festival se déplace aussi à l'hôpital d'Aubusson ainsi que dans les EHPAD. Les EHPAD participants font pour la plupart un spectacle commun avec le RAM de leur commune. Cela permet un mélange intergénérationnel, et de dynamiser la vie de ces deux groupes. De plus, des études ont montré que « les contextes intergénérationnels augmentent les émotions positives, l'estime de soi, la satisfaction de vie et stimulent le fonctionnement cognitif des

²⁷ Extrait du site internet justice.gouv.fr, « Les structures pénitentiaires »

²⁸ Ibid.note 27

personnes âgées »²⁹. À travers ces études, il en ressort que selon la façon dont une personne perçoit une situation, elle va engager ses compétences cognitives de manière différente. Par exemple, il a été demandé à des personnes âgées d'apprendre une histoire et de la raconter devant un public d'enfants puis devant un public d'adultes. Il s'avère que les personnes retiennent plus d'éléments de l'histoire, et arrivent à la raconter plus en détail devant des enfants. Cette expérience a été réutilisée mais inversée, avec des adolescents à la place des enfants. Une personne âgée et une personne d'une quarantaine d'années ont raconté une histoire. Les adolescents ont mieux retenu l'histoire de la personne âgée que de la personne plus jeune.

Un mélange intergénérationnel fréquent permet aussi de diminuer les clichés entre ces deux groupes. Chacun apprend à mieux connaître l'autre. Avec les enfants du RAM, âgés de 0 à 3 ans, ce mélange intergénérationnel leur apprend le « bien vivre ensemble » pendant le temps de cette rencontre, qui pourra se poursuivre avec d'autres animations durant l'année. Une thématique que l'on retrouve en prison comme vu précédemment.

²⁹ Citation tirée du site internet : Linden, « Les relations intergénérationnelles ont des effets bénéfiques tant pour les personnes âgées que pour les adolescents ».

Conclusion

Coquelicontes est un festival de grande renommée, suivi et connu par de nombreuses personnes dans la région ainsi qu'à l'échelle nationale. La mise en place de services, ainsi que de moyens pour l'accessibilité est un travail conséquent, qui demande du temps, et beaucoup de coopération avec les acteurs impliqués dans ce domaine. C'est une action pour laquelle se pose beaucoup de questionnements, de problématiques, notamment sur la logistique, les moyens financiers, matériels, ... Mais c'est un travail enrichissant qui permet l'accès de la culture au plus grand nombre.

Les publics sont différents. Leurs besoins et leurs attentes aussi, ce qui implique de pouvoir répondre au mieux à chacun d'entre eux. Amener Coqueliontes en bibliothèque, que ce soit en ville ou en milieu rural, est important, car pour les publics éloignés et empêchés, les bibliothèques sont des pôles culturels et intergénérationnels de proximité.

C'est pourquoi, la coopération et la bonne communication entre les différents services est indispensable pour l'organisation ainsi que pour l'évolution et la réinvention de Coqueliontes chaque année. C'est grâce à cela que ce festival existe depuis 1997. C'est un projet porté par des personnes passionnées et impliquées dans la filière du conte.

Grâce à tous les acteurs de Coquelicontes, que ce soient les acteurs institutionnels : conseils départementaux de l'ex-Limousin, le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine ; ou bien les personnes sur le terrain en charges de l'organisation, de l'animation ainsi que de la coordination : bibliothèques municipales, bibliothèques départementales, le Centre régional du livre en Limousin, la ville de Limoges. Sans oublier les conteurs qui font vivre ce festival d'année en année avec toujours plus d'imagination et d'originalité. C'est ce travail d'équipe qui permet de pouvoir amener au public la culture et le divertissement.

Coquelicontes existe depuis 22 ans, et fait maintenant partie du paysage culturel de l'ex-Limousin, et de la Nouvelle-Aquitaine.

Références bibliographiques

CALMET Marie. *Médiathèque, publics empêchés, publics éloignés : les enjeux d'un projet de service spécifique*. [en ligne] Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque. Lyon : ENSSIB, 2004, 86 p. Format PDF. Consulté à l'adresse <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/845-mediathèque-publics-empêchés-publics-éloignés.pdf> (consulté le 04/01/2018)

Centre régional du livre en Limousin. *L'actualité du livre*. Consulté le 20 février 2018, à l'adresse http://crl-limousin.org/site_crl/dossier_accueil/page_accueil_1.html

Centre Régional du Livre en Limousin, *Bilan Coquelicot 2017*, document papier interne au CRL en Limousin.

DREES, Ministère des Solidarités et de la santé. *Les grandes catégories d'établissements de santé*. [en ligne] Format PDF. Consulté le 6 février 2018 à l'adresse <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche2-5.pdf>

EYMARD, Daniel. *Bibliothèques et handicapés visuels*. Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2002, n° 2, 117-119 p. Consulté le 3 janvier 2018, à l'adresse <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0117-010>. ISSN 1292-8399.

FABIANI, Jean-Louis. (1995). *Lire en prison : Une enquête en chantier*. Enquête. Archives de la revue Enquête. [en ligne] 199-220 p. Consulté le 20 février 2018, à l'adresse <https://doi.org/10.4000/enquete.287>

Le Puy en Velay. *Guide de l'accessibilité événementielle*. Format PDF. Consulté le 3 janvier 2018 à l'adresse http://www.lepuyenvelay.fr/_fichiers/cadre/1386166054_Guide-de-l-accessibilit%C3%A9-%C3%A9venementielle.pdf

Les Singuliers Associés. *Dans Tous Les Sens - Spectacles accessibles en Limousin*. [en ligne] Consulté le 1^{er} mars 2018, à l'adresse <http://www.singuliersassocies.org/dans-tous-les-sens/>

Loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social. [en ligne], Journal officiel n° inconnu. Consulté à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000687467> (consulté le 21/02/2018)

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. [en ligne], Journal officiel, n°36 du 12 février 2005. Consulté à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647> (consulté le 05/01/2018)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque* - ESR : enseignementsup-recherche.gouv.fr. (s. d.). Consulté le 29 mars 2018, à l'adresse <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html>

ROBINET-OVIDIO Amélie. *Festival Coquelicot : Un outil de coopération au service des bibliothèques publiques*. [en ligne]. Licence Professionnelle Métiers des Bibliothèques et de la Documentation. Limoges : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 2016, 45 p. Format PDF. Consulté à l'adresse http://aurore.unilim.fr/ori-oai-search/advanced-search.html?submenuKey=advanced&userChoices%5Bsimple_all%5D.simpleValueRequest

Type=default&userChoices%5Bsimple_all%5D.simpleValue=Coquelicot&search=true&menuKey=all (consulté le 03/01/2018)

SALAÜN Sophie. *Culture en prison : Un vecteur d'unification sociale et de reconstruction de l'identité impulsé par une politique culturelle et des pratiques individuelles*. [en ligne] Mémoire d'étude, séminaire : Politique, culture, espace public. Lyon : Université Lumière Lyon 2, 2008, 71 p. Format PDF. Consulté à l'adresse http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2008/salaun_s/pdf/salaun_s.pdf (consulté le 12/02/2018)

TABET, Claudie. (2004). *La bibliothèque « hors les murs »* (Nouvelle éd). Paris: Éd. du Cercle de la librairie.

VAN DER LINDEN Martial et VAN DER LINDEN Anne-Claude Juillerat. *Les relations intergénérationnelles ont des effets bénéfiques tant pour les personnes âgées que pour les adolescents*. Consulté le 26 février 2018, à l'adresse <http://www.mythe-alzheimer.org/article-les-relations-intergenerationnelles-ont-des-effets-benefiques-tant-pour-les-personnes-agees-que-pour-les-adolescents-64044353.html>

Annexes

Annexe 1. Fiche de renseignement envoyée aux conteurs	40
Annexe 2. Fiche de renseignement envoyée aux bibliothèques.....	42

Annexe 1. Fiche de renseignement envoyée aux conteurs



22^e Festival itinérant du conte en Limousin
Coquelicot 2018



NOM DU CONTEUR		
Tél.		
Adresse postale		
Adresse e-mail		
Déplacement :	<input type="checkbox"/> Voiture	<input type="checkbox"/> Train
Matériel	Etes-vous autonome en matériel d'éclairage et fond noir ?	

NOM DU PRODUCTEUR	
Tél.	
Adresse postale	
Adresse e-mail	
Représenté par	
En qualité de	
SIRET n°	
APE :	
Licence d'entrepreneur du spectacle n°	

Biographie :
Lien Internet :

Disponibilités entre le							(cochez les cases disponibles)
<u>Lundi 21</u>	<u>Mardi 22</u>	<u>Mercredi 23</u>	<u>Jeudi 24</u>	<u>Vendredi 25</u>	<u>Samedi 26</u>	<u>Dimanche 27</u>	
Férié							
<u>Lundi 28</u>	<u>Mardi 29</u>	<u>Mercredi 30</u>	<u>Jeudi 31</u>	<u>Vendredi 1er</u>	<u>Samedi 2</u>	<u>Dimanche 3</u>	
<input type="checkbox"/> Je préfère dormir sur le lieu de mon dernier spectacle et repartir le lendemain même si c'est tôt			<input type="checkbox"/> Je préfère partir après mon dernier spectacle même si c'est tard et être sur place pour le lendemain				
<input type="checkbox"/> Le soir je préfère manger avant le spectacle			<input type="checkbox"/> Le soir je préfère manger après le spectacle				

Mon régime alimentaire (végétarien, sans gluten, etc.) :

Merci de joindre une ou deux **photos** (avec le copyright)

Spectacle I				
Nom du spectacle :			Durée :	
Présentation :				
Age du public :		Jauge (sans micro):		
Prix TTC pour 1 séance :	Prix TTC pour 2 séances/journée :	Prix TTC pour 1 séance scolaire :	Prix TTC pour 2 séances scolaires/journée :	
Possibilité de balade contée :		Possibilité d'apéro conté :		
Je peux le jouer :	<input type="checkbox"/> prison	<input type="checkbox"/> EHPAD	<input type="checkbox"/> IME	<input type="checkbox"/> aucun
Cochez les cases correspondantes à ce spectacle :				
<input type="checkbox"/> Je reste toujours dans le même espace face au public <input type="checkbox"/> La participation du public est réduite	<input type="checkbox"/> Je n'ai pas de décor ou accessoires (ou ils ne sont pas nécessaires pour comprendre l'histoire) <input type="checkbox"/> Je ne mime pas et ne fais pas de déplacements nécessaires à la compréhension de l'histoire <input type="checkbox"/> Je ne fais pas de description visuelle <input type="checkbox"/> Mon jeu est principalement axé sur les intonations de voix	<input type="checkbox"/> Traduction en LSF <input type="checkbox"/> Je parle bien face au public <input type="checkbox"/> J'ai une bonne articulation et un débit modéré <input type="checkbox"/> J'ai une gestuelle appuyée	<input type="checkbox"/> Je ne change pas brutalement de personnage, rythme ou d'intonation <input type="checkbox"/> Il n'y a pas de longues tirades, de phrases compliquées ou comportant des ambiguïtés <input type="checkbox"/> J'ai recours à un vocabulaire imagé	
Besoin technique (fond noir, projecteur, etc.) :				
Temps de préparation avant le spectacle :		Soumis à la SACD :		

Annexe 2. Fiche de renseignement envoyée aux bibliothèques



COQUELICONTES 2018

Renseignements sur le spectacle (pour la rédaction du programme)

CONTEUR :		TITRE DU SPECTACLE :	
NOM ET ADRESSE PRECISE DU LIEU DU SPECTACLE :			
DATE:		HORAIRE :	
TARIF ADULTES :		TARIF JEUNES :	
TYPE DE SPECTACLE (veillée, jeune public, balade contée, apéro, scolaires ouvert ou fermé au public, etc.) :			
AGE :		JAUGE :	
SPECTACLE ACCESSIBLE (spectacle ouvert au public , dans une salle aux normes ERP , répertorié dans le catalogue comme accessible):			
AVEZ-VOUS DU MATERIEL D'ÉCLAIRAGE (2 PROJECTEURS SUR PIED) A VOTRE DISPOSITION OU POUVEZ-VOUS VOUS EN FAIRE PRETER PAR UNE STRUCTURE DE VOTRE COMMUNE ? :			
NOMBRE D'AFFICHES SOUHAITEES :	DE PROGRAMMES :	DE CARTES POSTALES :	DE MARQUE-PAGE :

PERSONNE CONTACT (**ces informations apparaîtront dans le programme**)

NOM ET PRENOM :	TEL. FIXE ET/OU PORTABLE :	E-MAIL :
-----------------	----------------------------	----------

Renseignements administratifs (pour l'établissement des contrats de cession et la facturation)

Nom de l'organisme payeur n°1 ³⁰ :		
Adresse :		
Tel :	Fax :	Mail :

¹ Structure organisatrice qui figure sur le contrat en qualité d'organisateur du spectacle. Outre qu'elle s'acquitte du paiement du spectacle et des défraiements du ou des artiste(s), elle a à sa charge la responsabilité de l'accueil de l'artiste, la sécurité et le service général du lieu du spectacle, la gestion de la billetterie et, si besoin est, la déclaration des spectacles à la SACD/SACEM et le paiement des droits d'auteur.

Structure représentée par ³¹ :	
En qualité de :	
N° SIRET ³² :	Code APE :
N° de licence d'entrepreneur de spectacle ³³ :	
<i>Bon pour accord</i>	Signature de l'organisme payeur :

³¹ Responsable légal de la structure (maire, président d'association, etc.) ou son représentant par délégation de signature.

³² Si elle en possède un.

³³ Licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 3 : organisateur (si la structure en possède une).

Le Festival Coquelicontes : développement de l'accès aux publics empêchés

Coquelicontes est un festival itinérant de conte sur la région de l'ex-Limousin depuis 1997. En 2016, Mathilde Olivier, chargée de mission développement de la lecture a commencé un projet d'accessibilité. L'accès à la culture est un droit pour tous, y compris pour les personnes empêchées ou éloignées. Le festival étant porté par le CRL en Limousin, lui-même financé par la région et la DRAC, il se doit d'offrir l'accès à Coquelicontes au plus grand nombre. C'est pourquoi, le CRL a noué des partenariats avec des établissements en contacts avec ces publics : établissements spécialisés dans le handicap moteur, établissements pénitentiaires, établissements de santé, associations de service public, ... Pour cela, la coopération, ainsi que la coordination sont essentielles. La culture est vectrice de connaissance, de lien social, ainsi que de développement territorial. C'est pourquoi, les publics empêchés et éloignés ne doivent pas être laissés pour compte. Cette démarche d'accessibilité est une sensibilisation à la solidarité, à la tolérance, et au dialogue.

Mots-clés : Coquelicontes, festival, culture, accessibilité, publics empêchés, handicap

The Coquelicontes festival : development of the access to the prevented public

Coquelicontes is an itinerant festival of tale on the region of ex-Limousin since 1997. In 2016, Mathilde Olivier, project manager development of the reading began a project of accessibility. The access to the culture is a right for all, including for the prevented or distant people. The festival being carried by the CRL in Limousin, himself financed by the region and the DRAC, he is necessary to offer the access to Coquelicontes in the largest number. That is why, the CRL built partnerships with establishments in contacts with these publics : establishments specialized in the motor disability, the penitentiaries, the establishments of health, associations of public service, ... For that purpose, the cooperation, as well as the coordination are essential. The culture is vector of knowledge, social link, as well as territorial development. That is why, the prevented and distant publics should not be rejected. This approach of accessibility is a raising awareness to the solidarity, to tolerance, and to the dialogue.

Keywords : Coquelicontes, festival, culture, accessibility, prevented public, handicap, disability

